

Programme Local de l'Habitat

2020-2025

Julia LE-BER

Pôle aménagement de l'espace et
environnement

5 rue Gabriel Delatour
44110 CHATEAUBRIANT

Tel : 02 28 04 06 33

julia.le-ber@cc-chateaubriant-derval.fr



CONTEXTE

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval a approuvé le PLH le 17 décembre 2019 pour la période 2020-2025.

Il s'agit du premier PLH sur ce territoire et son élaboration est obligatoire.

La Communauté de communes est née de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des Communautés de communes du Castelbriantais et du Secteur Derval, regroupant 26 communes.

Le territoire s'étend sur 884 km² et regroupe 44 200 habitants en 2016. Le territoire bénéficie d'un positionnement stratégique et profite d'un réseau ferré et routier bien développé avec l'arrivée du tram-train à Châteaubriant et Issé depuis février 2014, la route départementale 137 à proximité de Derval et la liaison 2x2 voies entre les routes Nantes-Rennes et Rennes-Angers passant par Châteaubriant.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le PLH 2020-2025 retient deux orientations transversales et trois orientations stratégiques afin de répondre à des objectifs territorialisés :

Orientations transversales :

- S'appuyer sur la structuration et les orientations portées par le SCoT ;
- Affirmer la nécessité d'une stratégie globale en matière d'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire et accompagner la politique de l'habitat.

Orientations stratégiques :

- Valoriser le parc existant, support de l'identité des communes et du cadre de vie ;
- Organiser le développement de l'habitat de manière plus qualitative ;
- Compléter l'offre de logements et d'hébergement des publics ayant des besoins spécifiques.

AXES MAJEURS DU PLAN D'ACTION

Chaque orientation est déclinée dans un programme d'actions :

ORIENTATIONS	ACTIONS ASSOCIEES
Orientation 1 : Valoriser le parc existant, support de l'identité des communes et du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none">- Action 1 : Réhabilitation du parc de logements et récupération des logements vacants- Action 2 : Conseil gratuit aux habitants- Action 3 : Amélioration des logements communaux et traitement des biens privés abandonnés

Orientation 2 : Accompagner le développement du territoire et la croissance démographique	<ul style="list-style-type: none">- Action 4 : Conseil en urbanisme, observatoire de l'habitat et Conférence Intercommunale du Logement- Action 5 : Renouvellement urbain- Action 6 : Requalification du quartier de La Ville aux Roses
Orientation 3 : Compléter l'offre de logements et d'hébergement des publics ayant des besoins spécifiques	<ul style="list-style-type: none">- Action 7 : Mettre en place une politique intercommunale de production et d'attribution des logements sociaux- Action 8 : Compléter l'offre en direction des jeunes- Action 9 : Adapter l'offre de logements et d'hébergement au vieillissement